



# UE Engagement Etudiant

Mention « Conduite de projet »

Année 2020-2021

## MODALITES DE CANDIDATURE

**Coordinatrice pédagogique :**

**Maité BILLORE**

Chargée de mission Réussite,  
MCF en Histoire Médiévale

**Equipe support :**

**Elodie BAYOUD**

Responsable du Pôle Vie  
Etudiante (DEVU)

**Amélie MEALLIER**

Chargée de développement  
vie étudiante (DEVU)

**Contact :**

[engagementetudiant@univ-lyon3.fr](mailto:engagementetudiant@univ-lyon3.fr)

L'Université Jean Moulin Lyon 3 met en place un **dispositif de reconnaissance et de valorisation de l'engagement étudiant** au sein des parcours de **licence généraliste et de master à l'exception des doubles-diplômes**, qui bénéficient d'aménagements spécifiques. Au sein de ces formations, l'établissement peut, sur demande et sous conditions, reconnaître l'engagement étudiant par la validation de l'unité d'enseignement d'ouverture (UEO) en licence et d'une matière spécifique en master au titre du **semestre pair**.

Pour le parcours de licence Science Politique - Droit, les matières validées et l'attribution des ECTS correspondants sont déterminés par le responsable de la formation à un niveau identique de valorisation en cas d'obtention de l'UE Engagement Etudiant.

Ce dispositif a pour objectif d'encourager les initiatives étudiantes ou citoyennes à l'échelle de l'Université et de son environnement. Afin d'en bénéficier, l'étudiant candidat soumet et fait valoir la conduite d'un projet d'envergure dans les domaines **artistique, culturel, sportif, associatif, de la vie étudiante, du handicap, de la promotion de la santé, du développement durable, de l'entrepreneuriat ou de la professionnalisation**.

La sélection des projets est effectuée par une commission à partir d'un **dossier de candidature** déposé au préalable par l'étudiant souhaitant intégrer l'UE engagement étudiant. Ce dossier doit faire apparaître dans sa rédaction les éléments suivants : **description du projet à conduire pour l'année universitaire en cours, estimation du temps de travail et de l'investissement personnel consacrés au projet**, identification du niveau de responsabilité de l'étudiant, des réalisations concrètes et des démarches envisagées, l'apport potentiel de l'accompagnement au sein de l'UE Engagement Etudiant.

Un **entretien** est laissé à la discrétion des membres (auditions envisagées semaine du 12 et/ou du 19 octobre 2020).

**Les étudiants en situation de mobilité à l'étranger et les étudiants redoublants ayant déjà validé la matière ou l'une des matières substituée(s) par l'UE Engagement Etudiant sont inéligibles au dispositif.**

## 1. CRITERES D'APPRECIATION

---

La commission en charge d'examiner les projets est particulièrement sensible aux points suivants :

- la pertinence du projet par rapport aux domaines retenus ;
- la faisabilité du projet ;
- l'importance du projet par rapport à la reconnaissance accordée ;
- le degré de maturité et la cohérence de la démarche envisagée par l'étudiant ;
- la motivation du candidat.

*L'étudiant peut valoriser la réalisation d'un projet prédéterminé ou son engagement dans la définition ou la redéfinition d'un projet dans les domaines éligibles.*

## 2. CRITERES DE REFUS

---

La commission ne peut en aucun cas étudier la demande dans les cas suivants :

- le dossier de candidature n'a pas été déposé dans le délai imparti et le cadre établi ;
- le projet relève d'activités rémunérées, culturelles, de fonctions électives, ou font déjà l'objet d'une évaluation au cours du diplôme au titre de l'année en cours ;
- le projet constitue une simple valorisation de la participation à des activités et n'engage pas une démarche individuelle de l'étudiant ;
- le projet ne se distingue pas des bonifications en place dans le cycle d'études, pour le sport, la culture, l'entrepreneuriat ainsi que du statut de sportif de haut niveau ;
- le candidat a déjà validé l'UE Engagement Etudiant lors d'un semestre précédent dans le cadre du même projet.

La sélection des projets se fera dans la limite des seuils et capacités d'accueil fixés par l'Université au regard de l'ensemble des dossiers de candidature régulièrement déposés.

## 3. COMPOSITION DE LA COMMISSION

---

La commission est composée des membres suivants ou de leurs représentants :

- le Vice-Président en charge de la CFVU, de l'offre de formation et de la professionnalisation ;
- le Vice-Président Etudiant CFVU ;
- les Doyens de Facultés et le Directeur de l'iaelyon ;

- le chargé de mission Réussite, coordinateur du dispositif ;
- le responsable du Pôle Vie Etudiante ;
- le chargé de développement vie étudiante ;
- un ou plusieurs référents pédagogiques au sein de chaque composante concernée ;
- plusieurs membres invités qui pourront intervenir en tant que rapporteur ou expert.

#### **4. DEPÔT DES CANDIDATURES**

---

Le présent appel concerne des projets dont la réalisation doit avoir lieu pendant les **deux semestres de l'année universitaire en cours**.

Le dossier de candidature (un seul par étudiant) complété par ordinateur devra être adressé, le **jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020 au plus tard**, **par e-mail uniquement** à l'adresse **engagementetudiant@univ-lyon3.fr** par l'étudiant.

Le dossier devra être envoyé sous la forme d'un **fichier unique au format électronique PDF intitulé « NOM\_Prenom »**. Aucun autre document ne sera examiné par la commission.

Seuls les dossiers envoyés via les **adresses mail universitaires des étudiants** seront pris en compte et toutes les communications seront envoyées aux étudiants via leur adresse mail universitaire.

#### **5. ASSIDUITE**

---

Tout étudiant demandeur sélectionné dans le cadre du présent dispositif devra satisfaire à ses obligations d'assiduité et aux exigences de toutes les formes d'accompagnement et d'ingénierie pédagogique qui pourront être mises en place au cours de l'année dans le cadre de la conduite de son projet sous le suivi d'un référent, selon sa nature, les besoins qui en découlent et les ressources mobilisables (ex : entretiens, séances collectives obligatoires, enseignements, modules, ateliers, travail personnel).

Le **calendrier prévisionnel de déploiement** est envisagé comme suit (sous réserves de modifications): La **présentation** des modalités de l'UE engagement étudiant aux étudiants retenus sera programmée la semaine du 2 novembre 2020.

Chaque étudiant devra **obligatoirement suivre au minimum 3 des modules** qui pourront être proposés (gestion de projet, gestion du temps, valorisation des compétences, prise de parole en public, réaliser un diaporama efficace). Ceux-ci auront lieu courant novembre 2020.

La **remise par l'étudiant du rapport d'auto-évaluation et du livret de suivi** aura lieu au plus tard le lundi 10 mai 2021. Enfin, les **soutenances orales** seront programmées les semaines des 17 et 24 mai 2021.

## **6. EVALUATION**

---

Lors d'une **session unique**, la commission en formation restreinte est chargée d'attribuer une note globale à l'étudiant en fin de semestre, sur la base des modalités suivantes :

- la rédaction d'un rapport d'auto-évaluation remis par l'étudiant candidat ;
- une **soutenance orale** à l'appui d'un support de présentation et suivie de questions ;
- **l'évaluation globale de sa conduite de projet** par le référent et dont le livret de suivi complété par l'étudiant au fur et à mesure de l'année atteste des réalisations accomplies.

En tant que jury de sélection et d'évaluation, la commission exerce ses attributions de façon souveraine.

Pour **toute information complémentaire** concernant le dispositif et la préparation du dossier, les candidats peuvent envoyer un message à [engagementetudiant@univ-lyon3.fr](mailto:engagementetudiant@univ-lyon3.fr).